

La Suisse au fil des jours

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **18 (1972)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La Suisse au fil des jours

26 avril

Par 29 voix sans opposition le Conseil des Etats prend acte du rapport du Conseil fédéral sur les grandes lignes de la politique gouvernementale pendant la législature 1971/75.

De son côté le Conseil National achève son débat sur la révision des articles concernant l'adoption. Au vote final cette dernière est acceptée par 115 voix sans opposition. Le Conseil a alors approuvé, par 129 voix sans opposition la ratification de la Convention européenne en matière d'adoption d'enfants.

4 mai

On apprend que le dramaturge Friedrich Dürrenmatt a refusé sa nomination au poste de Directeur du Schauspielhaus de Zurich.

7 mai

Pour la première fois dans la longue histoire de la Confédération des femmes ont pu participer, à Glaris, à une Landsgemeinde.

10 mai

L'Union suisse des sociétés de cavalerie remet aux autorités fédérales une pétition pour le maintien du cheval dans l'armée, comportant pas moins de 432430 signatures! Signalons que ces signatures sont le chiffre le plus élevé jamais atteint par une pétition dans notre pays.

16 mai

Par 89 voix contre 70, le Grand Conseil bernois refuse de permettre aux communes d'introduire le droit de vote dès l'âge de 18 ans. A une très grande majorité, il repousse également une proposition du député indépendant Theiler demandant d'accorder le droit de vote en matière communale aux étrangers jouissant d'un permis d'établissement.

M^{me} Lise Girardin, députée au Conseil des Etats, est de nouveau élue Maire de Genève. C'est la deuxième fois que M^{me} Girardin, déléguée aux Beaux-arts et à la culture, accède à cette fonction.

29 mai

M. Nello Celio, notre ministre des finances, rencontre à l'Ambassade des Etats-Unis à Berne le sous-secrétaire au trésor américain, M. Paul Volcker. M. Celio était accompagné de MM. Edwin Stopper, Président du Directoire de la Banque Nationale, Paul Jolles, Directeur de la Division du Commerce, Pierre Nussbaumer, ministre chargé au Département politique fédéral du Service économique et financier. Les discussions ont porté sur les modalités d'entrée de la Suisse au Fonds monétaire international. La Suisse pourrait entrer dans cette organisation en 1974.

3-4 juin

Le peuple zurichois est appelé à se prononcer sur plusieurs importants projets dont la question de savoir si l'année scolaire doit débuter au printemps ou en automne. L'initiative populaire en faveur du maintien du début de l'année scolaire au printemps est acceptée par 192304 oui contre 108136 non.

Par 98181 voix contre 53262 le canton de Berne rejette de son côté les modifications scolaires prévoyant notamment le début de l'année scolaire en automne.

En Argovie les citoyens et citoyennes approuvent la décision du Grand Conseil concernant la révision totale de la constitution cantonale par 46756 oui contre 23298 non.

Double scrutin sur le plan fédéral. Le peuple est appelé à s'exprimer sur la stabilisation de la construction et la sauvegarde de la mon-

naie. Stabilisation du marché de la construction: 724819 oui, 154805 non. Sauvegarde de la monnaie: 808683 oui, 113314 non. Le pourcentage des votants, 25,8%, a été un des plus faibles jamais enregistrés.



Le psychologue suisse Jean Piaget.

7 juin

Le prix Erasme, honorant une contribution de première importance à la culture européenne, vient d'être remis pour 1972 à Jean Piaget, illustre psychologue suisse, par le Prince Bernhard à Amsterdam.

11 juin

Le FC Bâle (43 points) remporte le championnat suisse de football devant Zurich (39), Grasshoppers (38) et Lausanne (30).

15 juin

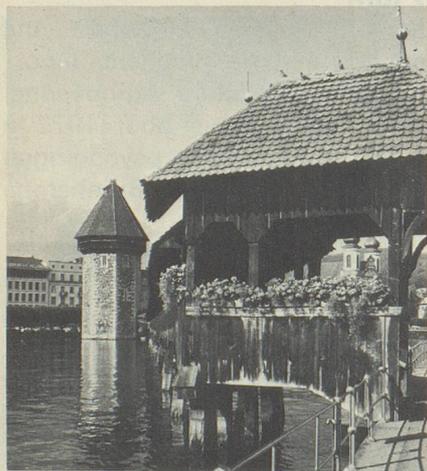
Le Ministre finlandais des affaires étrangères, M. Kalevi Sorsa, en visite en Suisse, s'entretient avec M. Pierre Graber, chef du Département politique fédéral. La discus-

sion a porté sur la Conférence européenne de la sécurité. On apprend que le Conseil National, suivant la proposition du gouvernement appuyée par une initiative du canton de Genève, a approuvé la convention n° 100 de l'Organisation internationale du travail sur l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

22 juin

L'Université de Lucerne a fait un nouveau pas en avant. Une importante réunion constitutive de la commission d'étude lucernoise pour les questions universitaires s'est tenue au bord du lac des Quatre-Cantons. Selon la commission, dans une première étape, il faudrait aménager des places d'étude pour 2000 jeunes gens. Il n'est pas exclu que le stade final puisse même englober 6000 étudiantes et étudiants. On prévoit d'abord quatre facultés (lettres, sciences de l'éducation, sciences naturelles, théologie). On y ajoutera de nouvelles facultés suivant les besoins.

Le Suisse Louis Pfenninger s'impose au Tour de Suisse cycliste où il bat dans l'ordre le Français Pingeon, l'Italien Dancelli et le Suisse Spahn.



Lucerne bientôt ville universitaire?

24-25 juin

On apprend que la loi sur la protection des eaux entrera en vigueur le 1^{er} juillet. Dès cette date il sera

interdit de jeter dans l'eau toute matière qui risquerait de la polluer. Il est notamment défendu de laver sa voiture au bord d'un lac ou d'une rivière. Les contrevenants sont même passibles de peine de prison.

27 juin

Le Conseil fédéral, pour bloquer l'afflux des capitaux étrangers en Suisse, prend les mesures suivantes:

1. Ordonnance concernant le placement de fonds étrangers: elle contraint les banques et autres commerçants de titres, les gérants de fortune ainsi que toute autre personne ou société se consacrant aux opérations de placements de fonds à renoncer au placement de fonds étrangers en papiers-valeurs suisses, en titres étrangers mais libellés en francs suisses et en hypothèques grevant des immeubles suisses; elle leur enjoint de même de s'abstenir de toute activité de représentation ou de courtage en vue de l'acquisition de valeurs et de biens de ce genre (entrée en vigueur le 27 juin).

2. Arrêté relatif aux placements de fonds étrangers dans des immeubles en Suisse: il interdit l'acquisition d'immeubles en Suisse par des personnes ayant leur domicile ou leur siège à l'étranger. Sont également soumises à l'interdiction les opérations visant à éluder les dispositions de cet arrêté (entrée en vigueur le 27 juin).

Ces mesures ne touchent pas les Suisses de l'étranger.

28 juin

Le Conseil des Etats discute du projet d'abrogation des «articles confessionnels d'exception» de notre Constitution, dont l'un interdit l'ordre des Jésuites sur l'ensemble du territoire de la Confédération (art. 51) et l'autre s'oppose à la création de tout nouveau couvent (art. 52). Ce projet est adopté par les représentants des cantons par 37 voix sans opposition.

De son côté le Conseil National prend connaissance, en l'approuvant, du rapport sur les relations de la Suisse avec l'ONU et ses institutions spécialisées de 1969 à 1971.

30 juin

Les Républicains de M. Schwarzenbach lancent une nouvelle initiative populaire «pour la protection de la Suisse». Ils demandent la limitation de l'effectif des étrangers établis ou séjournant dans notre pays à $\frac{1}{8}$ de la population suisse. La récolte des signatures commencera en automne.

L'Ambassadeur Albert Gruebel, directeur de l'OFIAMT, présente à la presse l'accord qu'il a conclu le 15 juin à Rome au sujet de l'émigration des travailleurs italiens en Suisse.

3 juillet

Afin de bloquer l'afflux de capitaux étrangers en Suisse le Conseil fédéral édicte une nouvelle ordonnance:

Ordonnance sur les intérêts: les banques devront prélever une commission de 2% par trimestre payable d'avance, sur l'accroissement des avoirs étrangers depuis le 30 juin 1972. Sont considérés comme fonds étrangers «les avoirs en banques d'étrangers libellés en francs suisses, y compris les avoirs que les banques sont chargées de placer à titre fiduciaire».

5 juillet

Au cours de sa séance hebdomadaire le Conseil fédéral adopte trois nouvelles ordonnances:

— La première oblige les banques à verser à la Banque nationale suisse des avoirs minimaux sur l'accroissement des fonds étrangers jusqu'à une proportion de 90% (jusqu'à présent un taux de 50% était exigé par la convention passée entre la BNS et l'Association suisse des banquiers).

— La seconde, qui régleme la collecte de fonds à l'étranger, vise

à empêcher que les banques ne se garantissent contre les risques dus aux fluctuations de parité en se faisant accorder des crédits à l'étranger et en favorisant ainsi l'afflux de fonds étrangers.

— Enfin, la troisième, sur la position des banques en monnaies étrangères, a pour but d'empêcher désormais les banques d'acheter à des fins spéculatives des devises étrangères destinées à être revendues à la Banque nationale suisse.

10 juillet

Dans l'espoir de diminuer le nombre des accidents graves, le Conseil fédéral décide de fixer au 1^{er} janvier prochain le début de l'expérience visant à limiter la vitesse à 100 km/h sur les routes suisses. L'essai durera trois ans, le temps de se prononcer définitivement sur la base d'une analyse scientifique en cours.

13 juillet

Des séparatistes jurassiens du Groupe Bélier occupent l'Ambassade de Suisse à Paris pendant six heures. Ce geste s'inscrit dans la campagne de propagande menée par le Rassemblement jurassien pour sa 25^e année de lutte. Il vise également à porter l'affaire jurassienne devant l'opinion internationale.

22 juillet

La Suisse signe l'accord de libre-échange industriel qui la liera sur le plan commercial, à la Communauté économique européenne, et, qui fera que d'ici 1977, les produits industriels suisses entreront en franchise dans la Communauté et vice-versa.

24 juillet

On apprend que depuis le début de cette année, quatre cent cinq demandes d'asile politique ont été adressées aux autorités fédérales contre 1131 demandes tout au long de l'année 1971.

3 août

Ouverture à Locarno du 25^e festival international du film de Locarno.

31 août

Le Conseil fédéral adopte le texte du message aux Chambres fédérales sur la participation de la Suisse à des programmes de satellites d'application de l'Organisation européenne de recherches spéciales (CERS) et sur un accord concernant un projet spécial relatif au lancement de fusées-sondes. Ce message demande aux Chambres d'approuver un crédit d'engagement de 21 millions de francs pour le financement de la mise en route (1971–1974) de trois projets de satellites du CERS: un satellite météorologique, un satellite aéronautique et un satellite de télécommunications.

1^{er} septembre

On apprend que le chef de l'armement M. Heiner P. Schulthess, un des premiers collaborateurs du Chef du Département militaire fédéral, a décidé de démissionner.

9 septembre

Le 53^e Comptoir de Lausanne ouvre ses portes. On pourra visiter l'exposition jusqu'au 24.9. Les invités sont cette année la Pologne, le Sénégal, l'Inde, Trinidad et Tobago.

12 septembre

On apprend que le Conseil fédéral a pris la décision de renoncer à l'achat d'un nouvel avion. La Suisse n'achètera donc ni le «Corsair» ni le «Milan». Cette décision du Conseil fédéral repose sur des considérations de politique générale et d'ordre militaire.

M. Raymond Deonna, Conseiller national genevois, ancien Président du parti libéral, importante personnalité du monde économique suisse, et sa femme, ont perdu la vie dans un accident de la circulation.

18 septembre

A la surprise générale, le Conseiller national James Schwarzenbach vient d'annoncer dans l'organe du parti républicain le lancement d'une initiative populaire pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

24–25 septembre

Un tiers des citoyens suisses a rejeté de justesse l'initiative populaire pour un contrôle renforcé des industries d'armement et l'interdiction d'exportations d'armes: 584 726 oui et 593 205 non se contrebalancent à moins d'un pour cent près. La majorité rejetante des cantons est plus nette: aux six cantons et deux demi-cantons acceptants viennent s'opposer treize cantons et quatre demi-cantons rejetants.

Les électeurs genevois refusent par ailleurs par 37 041 voix contre 22 494 d'abaisser le droit de vote à 18 ans.

Les citoyens obwaldiens, de leur côté, disent enfin oui au suffrage féminin par 1485 voix contre 1044. Enfin à Neuchâtel le peuple refuse par 12 597 voix contre 10 452 d'allouer chaque année un subside cantonal minimum pour l'aide aux pays en voie de développement.

Musiciens et danseurs de Trinidad au 53^e Comptoir suisse.

